

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DU VAL D'OISE  
Service Agriculture - Forêt - Environnement  
Pôle Forêt Chasse Pêche  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105  
95010 CERGY PONTOISE CEDEX

Décision de l'administration

Date :

Autorisation n° :

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION  
A TIR DU LAPIN DE GARENNE

Je soussigné (nom-prénom) :  
demeurant à (adresse complète) :

agissant en qualité de : propriétaire, possesseur, fermier (rayer les mentions inutiles)  
délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier (fournir une copie de la délégation)

sollicite l'autorisation de réguler les populations du lapin de garenne (espèce classé nuisible dans le département) dans les cultures particulièrement exposées aux dégâts et à leur proximité dans les conditions suivantes :

Espèce concernée	Période de destruction demandée	TERRITOIRE (préciser les communes)
LAPIN DE GARENNE	15 août au 20 septembre 2014	

Le délégant ne peut percevoir de rémunération pour sa délégation.

La demande d'autorisation de destruction à tir doit contenir :

- le nombre de tireurs (y compris le demandeur le cas échéant) :
- la localisation de l'intervention sur un plan au 1/25.000ème

A

le,  
Signature

*La présente demande ne vaut autorisation qu'après visa de l'administration.*

*Les tireurs devront obligatoirement être munis d'une photocopie de ce document et de leur permis de chasse validé.*

**NB : Imprimé complété à adresser à la D.D.T. - 5, avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX**

**Un BILAN** précisant le nombre d'animaux détruits devra être adressé à la D.D.T. (même s'il est nul) à l'issue de la période de destruction, et au plus tard le **23 septembre 2014**, sous peine de non attribution d'autorisation l'année suivante.

BILAN DE DESTRUCTION DU LAPIN DE GARENNE	
ESPECE	DETRUITS
LAPIN DE GARENNE	